

Objectifs

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit **CNP ONE BEL K**
Entreprise d'assurance CNP Luxembourg 1A rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg
Site internet : www.cnpluxembourg.lu

Appelez le +352 279 562 01 pour de plus amples informations

CNP Luxembourg est une entreprise d'assurance contrôlée par le Commissariat aux Assurances, 7 Boulevard Joseph II - L-1840 Luxembourg.

Date de production du document: 10/07/2020

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

CNP ONE BEL K est un contrat de capitalisation individuel libellé en partie en euros (avec garantie de capital) et en partie en unités de compte (sans garantie de capital ni de rendement).

Objectifs

CNP ONE BEL K a pour objectif de permettre au preneur de diversifier et de valoriser un capital qui lui sera versé au terme du contrat.

Les supports d'investissement proposés au titre des différentes options d'investissement sous-jacentes sont:

- le support en euros CNP EURO BEL,

Le support en euros CNP EURO BEL est investi principalement en actifs obligataires. Le rendement du support en euros CNP EURO BEL dépendra du taux de participation aux bénéfices brut qui pourra être attribué au 31 décembre de chaque année par CNP Luxembourg et des frais sur encours.

- les supports en unités de compte Fonds Externes et Fonds Internes Dédiés.

Les Fonds Externes sont des organismes de placement collectif de type actions, obligataires ou mixtes.

Les Fonds Internes Dédiés sont des fonds internes à l'entreprise d'assurance dont les actifs sont gérés par un gérant financier conformément à l'orientation de gestion choisie par le preneur et aux règles de dispersion et de diversification prévues par la réglementation luxembourgeoise et toute autre réglementation applicable.

Le rendement des supports en unités de compte dépend de l'évolution des marchés financiers et du rendement des actifs qui les composent.

Investisseurs de détail visés

CNP ONE BEL K est accessible aux personnes physiques résidant en Belgique et aux personnes morales disposant d'un établissement situé en Belgique dont le versement initial sur le contrat est au moins égal à 500 000 euros. Ce contrat s'adresse à différents types de preneurs en fonction de leur profil d'investissement et des options d'investissement sous-jacentes choisies. Les informations spécifiques relatives à chaque option d'investissement peuvent être obtenues sur le site internet www.cnpluxembourg.lu.

Assurance : avantages et coûts

CNP ONE BEL K donne droit au versement d'un capital au terme du contrat ou en cas de rachat. Le montant du capital dépend des options d'investissement choisies. Il est présenté dans la rubrique « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? »

Le contrat comporte une date d'échéance de 12 ans à compter de sa date de conclusion. Le contrat pourra être prorogé à l'échéance, selon les modalités et les conditions qui seront précisées à l'échéance.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Eventail des classes de risques des options d'investissement sous-jacentes proposées au titre du contrat CNP ONE BEL K :



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant 8 ans et vous pourriez obtenir moins en retour.

Cet indicateur ne tient pas compte du risque de change pour le cas où le preneur choisirait une devise de communication autre que l'euro ou investirait sur des supports libellés dans une autre monnaie que l'euro.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Le risque et le rendement de l'investissement sur le contrat CNP ONE BEL K varient en fonction des options d'investissement sous-jacentes.

A défaut de rendement suffisant, les frais sur encours pourraient devoir être imputés sur le capital dû par l'assureur sur le support en euros CNP EURO BEL de sorte que la prestation d'assurance pourrait être inférieure au total des sommes investies.

Le rendement du capital investi sur le support en euros CNP EURO BEL dépendra du taux de participation aux bénéfices brut qui pourra être attribué au 31 décembre de chaque année par CNP Luxembourg ainsi que des frais sur encours.

Pour les supports en unités de compte, les montants investis ne comportent ni garantie de rendement ni garantie de capital de la part de l'assureur mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers. Le rendement du capital investi sur les supports en unités de compte dépendra de l'évolution des marchés financiers auxquels sont exposés ces supports. En cas d'investissement sur ce type de support, le preneur supporte intégralement les risques de fluctuation du marché et, le cas échéant, le risque de perte intégrale du capital investi.

Les informations spécifiques relatives à chaque support d'investissement peuvent être obtenues sur le site internet: www.cnpluxembourg.lu. La législation fiscale de l'Etat où réside le preneur peut avoir des conséquences sur les paiements réels réalisés.

Que se passe-t-il si CNP Luxembourg n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de défaillance de CNP Luxembourg, le preneur pourrait subir une perte financière.

L'ensemble des actifs représentatifs des provisions techniques de CNP Luxembourg constitue un patrimoine distinct affecté par privilège à la garantie du paiement des créances d'assurance. Le preneur bénéficie du privilège commun à tous les preneurs conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise.

Le preneur pourrait également subir une perte financière en cas de défaillance de l'émetteur d'un actif sous-jacent au contrat ou de la banque dépositaire.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes (lorsque la période de détention recommandée est supérieure à 1 an). Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 euros. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Il se peut que la personne qui vous vend le contrat ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement 10 000 EUR Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux	Entre 408,91 EUR et 1 205,19 EUR	Entre 767,84 EUR et 3 375,56 EUR	Entre 1 329,32 EUR et 5 961,43 EUR
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	Entre 4,09 % et 12,05 %	Entre 1,80 % et 10,03 %	Entre 1,42 % et 9,69 %

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée,
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	Entre 0,37 % et 0,43 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	Entre 0,00 % et 0,00 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	Entre - 0,12 % et 3,51 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	Entre 1,03 % et 9,35 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	Entre 0,00 % et 0,00 %	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	Entre 0,00 % et 0,00 %	L'incidence des commissions d'intéressement.

Les coûts supportés par le preneur varient en fonction de l'option d'investissement sous-jacente.

Les informations spécifiques relatives à chaque option d'investissement sous-jacente peuvent être obtenues sur le site internet www.cnpluxembourg.lu.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 8 ans compte tenu de la fiscalité en vigueur.

Le preneur personne physique peut renoncer à son contrat dans un délai de 30 jours calendaires révolus suivant la date de conclusion du contrat.

Le contrat CNP ONE BEL K comporte une faculté de rachat. Les sommes sont versées par CNP Luxembourg dans un délai de 30 jours selon les modalités contractuelles. Le rachat anticipé avant l'échéance ou la fin de la période de détention recommandée des options d'investissement sous-jacentes peut modifier la performance du contrat et / ou entraîner la perte du capital.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative à son contrat, le preneur doit contacter son conseiller. Le preneur peut également adresser une réclamation à la direction générale de CNP Luxembourg, 1A rue Pierre d'Aspelt - L-1142 Luxembourg. En cas de désaccord avec une décision prise par CNP Luxembourg, et après épuisement des voies de recours auprès de l'assureur, le preneur pourra s'adresser :

- à l'Ombudsman des assurances, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, Belgique ou à l'adresse électronique <https://www.ombudsman.as/fr/complaint/formulaire-de-plainte>
- au Médiateur en Assurances : par voie postale à « Médiateur en Assurances, 12, rue Erasme, L -1468 Luxembourg » ou à l'adresse électronique mediateur@aca.lu
- à l'autorité de contrôle de l'assureur : Commissariat aux Assurances, 7 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

L'avis des instances visées ci-dessous ne s'impose pas aux parties en litige qui conservent le droit de saisir les tribunaux.

Autres informations pertinentes

Les documents d'information supplémentaires contractuels ou légaux sont les documents qui matérialisent le contrat et les autres documents d'information :

- les conditions générales du contrat CNP ONE BEL K,
- les annexes aux conditions générales du contrat relatives aux minima d'opération et taux de frais en vigueur et à la fiscalité en vigueur,
- les annexes relatives aux listes de supports éligibles au contrat CNP ONE BEL K,
- les documents descriptifs des caractéristiques principales des supports en unités de compte,
- les dispositions particulières des options d'investissement, le cas échéant,
- la convention de démembrement, le cas échéant,
- la proposition d'assurance signée,
- les conditions particulières,
- les avenants éventuels,
- le bulletin de situation annuel.